

**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES**

**Vendredi 2 juin 2023 à 17h30 – Les Bordes-sur-Arize
COMPTE-RENDU**

Date de convocation : le 22 mai 2023.

Etaient présents :

Collège régional : Kamel CHIBLI et Isabelle PIQUEMAL.

Collège départemental : Raymond BERDOU et Nathalie AURIAC.

Collège communal : Jean Louis ATTANE, René CAZALE, Jocelyne CHANCE, Jean-Claude COMMENGE, Patrice COMMENGE, Jean Louis CONTE, Jean François DELHON, Jean Claude ESCASSUT, Jocelyne FERT, Yvon LASSALLE, Sylviane LAVEDRINE GOGUILLOT, Aurélie MIR, Agnès PICARD, Michel PICHAN, Jean Luc PICHENOT, Christian PORTA, Patricia QUINAT-RAYNAUD, Thierry RANNOU, Janine ROUMAT, Guy ROUMAT, Laure SENTENAC, Michaël STEPHAN et Thierry TARIOL.

Ont donné pouvoir :

Collège régional : Alexandre BERMAND et John PALACIN à Isabelle PIQUEMAL.

Collège départemental : Véronique RUMEAU et Christine TEQUI à Raymond BERDOU, et Olivier RATON à Nathalie AURIAC.

Collège communal : Thierry PORTET à Jean-Louis ATTANE, Catherine COULON à Patrice COMMENGE, Marie-Pierre EYCHENNE à Jocelyne FERT, Jean-Paul ROUQUIER à Yvon LASSALLE, Maxime DANGLA et Patricia MARROT REINARD à Sylviane LAVEDRINE GOGUILLOT, et Stéphane GARNIER à Patricia QUINAT-RAYNAUD.

Excusés ou absents :

Collège régional : Pascale CANAL et Mélanie TISNE VERSAILLES.

Collège départemental : Nadine NENY.

Collège communal : Alain ALRIC, Patrick AMARDEILH, Suzette AMILHAT, Michel ANGLADE, Dominique ANTOLINI, Benoît ARAUD, Georges ARCIZET, Daniel ARTAUD, Maryline BABY, Elodie BARBE, Arsène BARBOSA, Emmanuel BARNET, Jérôme BARRAU, Nicolas BAUDUIN, Jean Michel BAVEREL, Marie Rose BENDICK, Jean Michel BERNARD, Magalie BERNERE, Jean Marie BIGOT, Marie Léone BLAIN, Jean Michel BOISVERT, Galaad BONFILS, Gaëlle BONNEAU, Christiane BONTE, Christophe BONVINI, Stéphanie BOTTINI, Bholème BOUFAID, Jérémy BOUSQUET, Laurent BOUTET, Francis BOY, Marie Line BREGANI, Laurence BUGAT, Ginette BUSCA, Gérard CAMBUS, Olivier CAPDEVILLE, Sylvie CARBONNE, Danielle CARRIERE, Jean CASSAN, Muriel CAVAILLES, Daniel CAZARUC, Jimmy CHATELAIN, José CLIVILLE, Jean Luc CONTACOLLI, Mélanie COT, Gilles COURDIL, Antoine DALLA-PIETA, Dalia DEDIEU, Bernard DELBOSC, Jean Louis DENAT, Hélène DENAT, Gabriel DIAZ, Geneviève DUBA, Didier DUFFAUT, Marie Anne DUPONT, Dominique DUPUI, Hélène DUPUY COUTAND, Abdel EL YACOUBI, Gilles ESTAQUE, Eric EYCHENNE, Rosy FAUCET, Olivier FERNANDEZ, Hervé FEUILLERAT, Magali FEVIN, Bénédicte FOURNIE, Annick FOURQUET, Guy FREBY, Thomas FROMENTIN, Laurent GALISSIER, Jean Michel GARCIA, Jean Louis GARIE, Anne Marie GENTILHOMME, Sabrina GERARD, Pierre Marie GIRARD, Julien GOUZY, Céline GRANGER, Sophia GREGORIOU, Nelson GUICHET, Marjolaine HUOT ROYER, Pierrette ICART, Nathalie JEVREMOVIC CAUJOLLE, Sophie KUCSKOWSKI, Christophe KUNT, Pierre LABOURDETTE, Serge LAFFONT, Christian LAMMENS, Glenda LANGUE, Olivier LAURENT, Michel LAZARO, Isabelle LEDUC, Frédéric LELANDAIS, Michel LIMOGES, Sandrine LOUBET, Michel LOUBET, Amélie LUC, Romain MAESTRIPIERI, Marie Pierre MANDRAY, Wally MARCON, Emmanuel MARCQ, Georges MARTIN, Florence MARTINS PONS, Laurent MASNOU, Adeline MAUDUIT, Denis MIALHE, Annie MICHEL, Laurent MILHORAT, Elisabeth MIROUZE, Serge MORA, Jean-Pierre NAVARRO, Pierre NIOL, Renelle PARENT, Florent PAULY, Magali PEDOUSSAUT, Laetitia PELATA, Franck PEREZ, Maryse PERIGAUD, Mathias PIQUEMAL, Thibaut PIQUEMAL, Maryse PLANTADE, Henri POUCHES, Thierry PROS, Sylvie PUJOL, Christian PUJOL, Jacques RENOUD, Andréanne RETIERE, Marie ROBERT, Nathalie RODRIGUEZ, Antoine RODRIGUEZ, Colette ROMIER, Thierry ROUAN, Philippe ROUCH, Catherine ROUJA, Véronique ROUSSEAU, Michel SABATIER, Yves SANS, Véronique SEGONDS, Alain SERVAT, Sandrine SIMON, Jean Louis SOULA, Cédric TAGLIAFERRO, Michel TARTIE, Patricia TESTA, Jean Christophe

THEISEN, Pascale TIEVANT, Patrick TIMBART, Christine TOUGNE, Patrick TURLAN, Nathalie UMHAUER, Noémie VALENTI, François VANDERSTRAETEN, Eric VERGE, Jean Noël VIGNEAU, Aymeric VOISIN, Wilm WIJNEN.

Kamel CHIBLI, Président du Syndicat mixte du PNRPA salue et remercie les délégués présents à l'Assemblée et ouvre la séance. Il donne la parole à Dominique DUFOSSE, 1^{er} adjoint au Maire des Bordes-sur-Arize.

Dominique DUFOSSE souhaite la bienvenue aux élus, au nom de Frédéric CAMPS, Maire des Bordes-sur-Arize, retenu, et de son Conseil Municipal. Il remercie le SMPNR d'avoir choisi Les Bordes-sur-Arize pour la tenue du Comité syndical.

Le Président remercie Dominique DUFOSSE et Aurélie MIR, déléguée de la commune au SMPNR pour leur accueil. Il rappelle que le village a inauguré à l'automne dernier la « spirale aromatique en pierres sèches », réalisée par le SMECTOM du Plantaurel en partenariat avec le SMPNR, dans le cadre de l'appel à projet de la Région Occitanie « Innover en pierres naturelles ».

Le Président transmet les excuses de Christine TEQUI, Présidente du Département de l'Ariège et de Jean-Noël VIGNEAU, Président de la Communauté de communes Couserans Pyrénées. Il remercie également les partenaires du SMPNR présents à l'Assemblée : l'Office National des Forêts, les Chambres consulaires, les Amis du PNR... Il excuse Mme la Sous-Préfète de Saint-Girons, qui a participé au COPIL sur la Révision de la Charte organisé ce jour à 14h dans cette même salle.

Signature de la Charte ECOWATT avec RTE (réf. Charte art. 1 et 8.5)

Le Président accueille François CAMERLYNK, directeur des Affaires Publiques Occitanie du Réseau de Transport d'Electricité (RTE). Il remarque que le partenariat avec RTE pour la restauration d'espaces sous les lignes à Haute Tension fonctionne bien. Il souligne que le territoire du PNR est pour l'instant préservé, mais que l'adaptation au changement climatique nécessite un travail sur la transition énergétique. Le Président donne la parole à François CAMERLYNK.

François CAMERLYNK remercie le Président et salue les élus présents, dont Raymond BERDOU, Vice-Président du Département de l'Ariège, ainsi que Matthieu CRUEGE et son équipe, artisans du quotidien du PNR.

François CAMERLYNK souligne qu'en parallèle avec les ouvertures paysagères sous les lignes à Haute Tension, l'engagement du SMPNR pour la sobriété énergétique est une volonté ancienne et affirmée.

Il explique qu'EcoWatt est un dispositif citoyen porté par RTE et l'ADEME qui permet aux Français, entreprises et acteurs publics d'adopter une consommation d'énergie responsable et de contribuer ainsi à assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.

Véritable météo de l'électricité, EcoWatt qualifie en temps réel le niveau d'électricité disponible pour alimenter les consommateurs français et le niveau de consommation, région par région. A chaque instant, des signaux clairs guident les citoyens pour adopter les bons gestes afin de limiter la consommation d'électricité. Un dispositif d'alerte indique les périodes où les Français sont appelés à réduire ou décaler leur consommation d'électricité pour éviter les coupures ou en réduire leur durée. EcoWatt a notamment joué pleinement son rôle lors du précédent hiver, pour permettre la gestion des pics de consommation.

François CAMERLYNK souligne qu'il est nécessaire de commencer à s'habituer à la sobriété énergétique, afin de réussir à diviser par deux notre consommation d'énergie. Chaque geste compte et la transition énergétique est l'affaire de tous. EcoWatt est un outil supplémentaire à la disposition des acteurs des territoires engagés dans une meilleure consommation de l'électricité.

Le Président remercie François CAMERLYNK et explique que le Bureau du SMPNR réuni le 13 mars dernier, l'a autorisé à signer la charte pour marquer l'implication du SMPNR en faveur d'une meilleure consommation de l'électricité et concourir à limiter les risques de sécurité d'alimentation en électricité. En cela, le SMPNR choisit de concrétiser cet engagement en prenant une part active au déploiement des bons gestes en matière de maîtrise de la consommation électrique.

Le Président précise que la transition énergétique est l'un des enjeux forts de la Charte 2025-2040 du PNR. La démarche de concertation avec le SDE sur l'éclairage public va dans le même sens. Il rappelle que RTE dispose d'une expertise dans l'accompagnement des communes, alors que la consommation électrique des bâtiments communaux est un sujet préoccupant pour les élus.

Le Président et François CAMERLYNK signent la Charte EcoWatt.

Le Président remercie François CAMERLYNK et l'invite à assister au Comité syndical.

Signature d'une convention-cadre avec l'Office National des Forêts (réf. Charte art. 1 et 8.3)

Le Président accueille Stéphane VILLARUBIAS, directeur de l'Agence Aude-Ariège-Pyrénées Orientales de l'Office National des Forêts (ONF), et Marguerite DELAVAL, directrice-adjointe. Il rappelle que la forêt et les formations boisées couvrent environ 125 000 hectares dans le PNR. Le patrimoine forestier public relevant du régime forestier représente 37 % de cette surface, réparti en environ 19 000 hectares de forêts de collectivités et environ 27 000 hectares de forêts domaniales.

Le Président souligne que l'ONF est un acteur incontournable des Pyrénées Ariégeoises. Il a pour mission d'assurer la gestion multifonctionnelle des forêts et des espaces naturels appartenant à l'Etat et aux collectivités publiques. Il y est chargé de la mise en œuvre du régime forestier, en application du Livre II du Code forestier. Il assure des missions d'intérêt général pour le compte de l'Etat. Il participe aux politiques de développement durable des territoires en intervenant en tant qu'opérateur public spécialisé dans la gestion durable des espaces naturels.

Le Président remarque que le partenariat entre le SMPNR et l'ONF est ancien. Les collaborations sont aujourd'hui diversifiées et couvrent divers domaines. La formalisation d'une convention-cadre entre l'ONF et le SMPNR apparaît nécessaire, pour affirmer la reconnaissance mutuelle, conforter les complémentarités et structurer leurs relations. La convention prend appui sur les ambitions et objectifs de la future Charte 2025-2040 du PNR, en termes de moyens et de résultats. Le président donne la parole à Stéphane VILLARUBIAS.

Stéphane VILLARUBIAS remercie le Président et les élus, il explique que la convention-cadre entre les deux structures est synonyme d'engagement dans la durée. Il rappelle que l'ONF a fait partie des partenaires du SMPNR dès avant sa création et considère qu'avec la révision de sa Charte, le PNR gagne en maturité et visibilité. La convention-cadre identifie le PNR comme porteur de projet collectif, un ensemblier dont le rôle est primordial sur le territoire : en forêt, mais aussi face aux enjeux du changement climatique et de la gestion de la ressource en eau.

Stéphane VILLARUBIAS explique que le dépérissement de certaines forêts est déjà constaté : le changement climatique y est déjà à l'œuvre et les risques incendies sont de plus en plus forts : les Pyrénées Orientales au 1^{er} trimestre ont établi un triste record. Le programme LIDAR va apporter une meilleure connaissance du terrain, très précise, qui va aider les services de l'ONF dans la prévention des incendies. Grâce au Ministère, des postes ont été créés qui vont permettre la mise en place de patrouilles avec des citernes-mobiles en été, en amont des interventions.

Stéphane VILLARUBIAS annonce également la journée Forum Bois, le 8 juin, qui évoquera largement l'approvisionnement des filières locales Bois : un travail en co-construction globale avec le PNR, en particulier Elodie ROULIER, chargée de mission Forêt Bois.

Le Président remercie Stéphane VILLARUBIAS et souligne que le partenariat du SMPNR avec l'ONF concerne également la préservation des écosystèmes, l'accessibilité, la valorisation des espèces, la prise en compte du risque incendies, ainsi que des sujets très complexes, comme les énergies renouvelables. Il remarque que les Communes Forestières sont également très engagées dans le travail et le partenariat sur ces enjeux.

Le Président et Stéphane VILLARUBIAS signent la convention-cadre de partenariat entre le SMPNR et l'ONF.

Le Président remercie Marguerite DELAVAL et Stéphane VILLARUBIAS et les invite à assister au Comité syndical.

I - FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Le Président désigne Jean-Louis ATTANE, Vice-Président du SMPNR comme rapporteur de la séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 février 2023

Le président demande si les élus ont des modifications à apporter au compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 15 février 2023 à la salle polyvalente de Montjoie-en-Couserans. Dans la négative, il propose de passer au vote.

Le compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 15 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

Le Président donne la parole à Michel PICHAN, Maire de Saint-Lizier et élu délégué du Bureau du SMPNR à l'économie, qui souhaite communiquer une information aux membres de l'Assemblée.

Prix Innover la campagne 5^{ème} édition

Michel PICHAN remercie le Président et informe les membres de l'Assemblée du lancement du prix « Innover à la campagne – J'entreprends là où j'ai envie de vivre » pour la 5^{ème} édition. Il explique que ce prix est destiné à mettre en valeur et récompenser les porteurs de projets innovants dans tous les domaines (technologies, agriculture, environnement, social, culture, industrie...) et qui ont décidé de développer ces projets dans des territoires ruraux. Associations et entreprises existantes depuis plus d'un an et moins de quinze ans peuvent déposer un dossier de candidature jusqu'au 3 septembre 2023. Plusieurs prix seront décernés le 27/09/2023 au Pont du Gard, dont un prix de la Fédération des Parcs naturels régionaux (FPNR).

Michel PICHAN précise que le prix de la FPNR répond à des critères spécifiques, qui résultent des objectifs prioritaires des Parcs tels que la valorisation d'une ressource locale, la capacité de développement sur le long terme, le soutien par l'environnement institutionnel local, le respect de la notion de développement durable et solidaire, la réponse à une problématique du territoire et le lien fait entre urbain et rural. Il rappelle que les lauréats du prix de la FPNR étaient Ariégeois en 2018 (Les Sauvages-pépinières) et 2019 (Le Moulin Gourmand).

Jocelyne FERT, Vice-Présidente du SMPNR, remarque qu'elle a eu la chance de participer au Jury et à la remise des prix en 2021. Le lauréat du prix de la FPNR récompensait alors Le Mouton Givré (Lot), qui a conçu un sac isotherme naturel en utilisant du lin, du chanvre et de la laine de mouton.

Le Président remercie Michel PICHAN et Jocelyne FERT et donne la parole à Yves ROUGES de l'association des Amis du Parc

Yves ROUGES souhaite évoquer avec l'Assemblée la préparation de la saison touristique : des problèmes de cohabitation entre les randonneurs et les usagers professionnels ont été signalés.

Michel PICHAN explique que l'Agence Ariège Pyrénées Tourisme oriente les visiteurs vers un Tourisme durable. Un spot publicitaire sur ce thème doit passer sur TF1, pour une durée de trois semaines.

Le Président remercie Michel PICHAN et Yves ROUGES pour ces informations.

Intégration de la commune de Lieurac en tant que commune associée

Le Président explique que par délibérations du 6 septembre 2022 et du 15 novembre 2022, la commune de Lieurac a souhaité adhérer au Syndicat mixte de gestion et approuver la Charte du PNR. Cette commune étant située en dehors du territoire du Parc, celle-ci sera considérée comme une « commune associée » au SMPNR.

Le Président invite Hadrien BARATHIEU, Maire de Lieurac et Stéphanie DUMOUTET, élue du Conseil Municipal, à présenter leur commune aux membres de l'Assemblée.

Hadrien BARATHIEU explique que Lieurac se trouve à l'est du département de l'Ariège, dans la vallée du Douctouyre et compte un peu moins de 200 habitants. La commune est connue pour son « Jardin extraordinaire », porté par François BERAC. Lieurac fait partie de la Communauté de communes du Pays d'Olmes et sa démarche d'adhésion au SMPNR est née lors d'une discussion avec Florent PAULY, Maire de Dun, relative aux avantages apportés par le statut de commune associée.

Hadrien BARATHIEU souligne que la commune est engagée dans une dynamique de transition énergétique et il constate en parallèle un problème de repli sur soi qui peut gagner les petites communes. Plusieurs projets sont en cours pour contrer cette tendance : un verger collectif, la candidature au label village fleuri... Il est ravi de cette opportunité pour la commune de bénéficier de l'accompagnement technique du PNR, en particulier sur la création d'un espace de vie social dans un hangar municipal. Ce projet nécessite beaucoup de démarches et de trouver des subventions, Hadrien BARATHIEU a déjà rencontré Matthieu CRUEGE, directeur du PNR, et Elodie ROULIER, coordinatrice du Pôle Espaces et Paysages, pour travailler sur ce projet, mais aussi pour la valorisation de la ressource Bois, partagée avec les communes voisines. Il précise que Lieurac est également en regroupement pédagogique avec des communes qui appartiennent à des communautés de communes différentes.

Stéphanie DUMOUTET, élue de la commune et déléguée au SIVOM de la vallée du Douctouyre, ajoute que l'adhésion de Lieurac au SMPNR est une opportunité précieuse d'entrer en relation avec d'autres communes, de partager leurs expériences. Le besoin de tisser du lien est vital, en particulier pour un enjeu très fort : comment on investit un territoire pour accompagner les enfants à grandir ? Elle constate un besoin de créativité, de s'engager dans une démarche participative pour un projet éducatif collectif.

Le Président remercie Hadrien BARATHIEU et Stéphanie DUMOUTET et se félicite de l'intelligence collective qui est à l'œuvre à Lieurac comme dans d'autres communes du PNR. Il souligne qu'il est difficile de trouver des candidats prêts à s'engager pour leur communauté. Il précise que le Bureau réuni le 13 mars 2023 a décidé de proposer au Comité syndical d'entériner l'intégration de la Commune de Lieurac, en tant que commune associée, sans appliquer les arriérés, en application de la dérogation prévue par les statuts*.

Le Président demande aux délégués s'ils ont des questions et propose de passer au vote.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité l'intégration de la commune de Lieurac au SMPNR, en tant que commune associée.

Le Président remercie l'Assemblée et souligne que Lieurac rejoint ainsi le SMPNR parmi les communes associées : Artix, Le Carla Bayle, Castex, Daumazan-sur-Arize, Dun, Malléon, Mercus-Garrabet, Ornlac-Ussat-les-Bains, Roquefixade, St-Paul-de-Jarrat et Ségura. Cela porte ainsi leur nombre à 12. Foix, Ville-porte du PNR, est liée au SMPNR par voie de convention.

Intégration de la commune de Montagne (réf. Charte arts. 1.2 et 1.4)

Le Président rappelle que la commune de Montagne n'avait pas souhaité adhérer au PNR au moment de sa création, conduisant de fait à une discontinuité au sein du périmètre du PNR. La commune s'est engagée ces derniers mois dans une démarche de rencontres et d'échanges avec Matthieu CRUEGE et des élus du SMPNR, dont Marie-Pierre EYCHENNE, élue référente sur la Forêt et la filière Bois. Par délibération du 27 janvier 2023, la commune de Montagne a souhaité approuver la Charte du PNR et adhérer au Syndicat mixte de gestion.

Le Président remarque que l'adhésion de Montagne, faisant suite à celle d'Ilartein en décembre 2020, conduira à combler les 2 « trous » qui existaient dans le périmètre d'action du SMPNR et lui donnera une continuité territoriale. Il invite Céline MALGAT, Maire de Montagne et Joël CASPARD, Conseiller municipal, à venir présenter leur commune.

Céline MALGAT remercie le Président de son accueil et évoque avec émotion la mémoire d'André ROUCH, Président fondateur du SMPNR, qui a beaucoup œuvré pour l'incorporation de toutes les communes et aurait certainement été très heureux et fier de ce moment.

Céline MALGAT explique que Montagagne est un village de piémont, très paisible puisque la route pour y accéder ne va pas plus loin. Marquée par un fort déclin démographique au XIXème siècle et XXème siècle, la population est passée de 376 habitants en 1826 à 9 habitants en 1975. Ce déclin s'est inversé : au recensement de 2022, la population était de 82 habitants.

Céline MALGAT remarque que Montagagne est un village de vieilles pierres, sans bâtiment remarquable, toutefois une statue de « Vierge à l'enfant » du XVème siècle mérite d'être signalée. François BOUSSART, ancien Maire, participe à la connaissance du patrimoine immatériel avec la publication de chroniques et d'ouvrages d'histoire locale. Les enfants vont à l'école située sur la commune d'Esplas de Sérou, gérée par le SIVE du Massif de l'Arize.

Le village dispose de ressources forestières, avec une forêt communale de 5 ha, une forêt indivise avec La Bastide de Sérou de 325 ha (soit 45% du territoire de la commune), gérée par une commission syndicale forestière.

Céline MALGAT précise que la commune a une démarche volontariste pour l'agriculture avec une AFP sur un périmètre de 227 ha, créée en 1990 pour préserver les zones pâturables et générer des parcs de surfaces conséquentes.

Céline MALGAT ajoute que la population de Montagagne comprend des exploitants agricoles, des salariés, des artisans... et pratique une solidarité active. La Mairie et les habitants ont porté des actions et des chantiers collectifs qui ont permis par exemple de restaurer en 2020 un abreuvoir et un lavoir couverts érigés en 1909.

La gestion de la commune est collective et partagée : le Conseil municipal consulte les habitants par l'intermédiaire de réunion villageoises, d'enquêtes, de votes... Des commissions thématiques réunissent élus et habitants sur les finances, l'urbanisme, la voirie, l'éducation, l'environnement, la culture, la communication, l'enfance... Enfin des groupes de travail spontanément créés par les villageois s'organisent en autonomie et en lien avec les élus, autour de projets spécifiques : verger communal, patrimoine, épicerie, animation... La vie du village s'enrichit également d'un bulletin trimestriel, d'un Comité des fêtes et d'une salle communale mise à disposition pour des soirées jeux, des stages, l'accueil régulier de résidences d'artistes...

Céline MALGAT précise que la commune est confrontée à des difficultés, en particulier sur l'approvisionnement en eau, avec des problèmes d'alimentation sur certaines périodes, l'assainissement, la rénovation des biens immobiliers communaux et l'urbanisme. Le Conseil et les habitants réfléchissent à des solutions, mais ils ont besoin d'accompagnement sur la conception, l'ingénierie et la recherche de financements. L'adhésion au SMPNR est également une porte ouverte sur le partage d'expérience avec d'autres communes. Elle ajoute que les projets sont nombreux : exploitation forestière en traction animale et reprise d'une châtaigneraie, création d'un verger « éclaté » et de jardins communaux, création d'un lieu polyvalent avec atelier de transformation, hébergement pour l'accueil artistique, un chantier école pour la rénovation de murets en pierres sèches, poursuivre les travaux de l'église...

Joël CASPARD, Conseiller municipal, ajoute qu'il réside depuis 6 ans à Montagagne et qu'il a été touché par la cohésion et la solidarité des habitants, par les échanges nombreux, les idées et les actions collectives, l'envie de bien vivre ensemble.

Le Président remercie Céline MALGAT et Joël CASPARD et remarque l'intelligence collective de Montagagne, qui témoigne qu'on ne peut plus rien faire seul.

Le Président rappelle que le Bureau réuni le 13 mars 2023 a décidé de proposer au Comité syndical d'entériner l'intégration de la commune de Montagagne sans appliquer les arriérés, en application de la dérogation prévue par les statuts *. Il demande aux délégués s'ils ont des questions et propose de passer au vote.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité l'intégration de la commune de Montagagne au SMPNR.

Le Président remet à Céline MALGAT et Joël CASPARD deux panneaux de signalisation « Commune du PNR » et ajoute que la signalétique pour les communes associées est à l'étude.

* Les demandes d'adhésions de nouvelles communes sont régies par l'article IV des statuts du Syndicat mixte du PNR, qui stipule :

Article IV – Adhésion et retrait

Des collectivités autres que celles visées à l'article I, peuvent être admises à faire partie du Syndicat mixte, après avis du Bureau syndical et approbation du Comité syndical du Syndicat mixte, par obtention de la majorité simple des suffrages exprimés.

L'adhésion au Syndicat mixte doit être précédée de l'approbation de la Charte du Parc naturel régional dans l'ensemble de ses dispositions.

L'adhésion d'une nouvelle commune comprise dans le périmètre d'étude originel du Parc se fait par référence à la prise en charge des cotisations qu'elle aurait supportées si elle avait adhéré au Syndicat mixte dès sa création. Cette référence est calculée en multipliant le montant de la participation dû au titre de l'année d'adhésion par le nombre d'années civiles séparant cette dernière de l'année de création du Syndicat mixte, le tout majoré de 40 %. Le Comité syndical sur avis du Bureau peut tenir compte de situations particulières pour déroger à cette règle.

Mise à jour de la répartition des voix au sein des différents collèges du Comité syndical

Le Président explique que ces adhésions impliquent de recalculer la répartition des voix au sein des différents collèges du Comité syndical : le nombre de délégués du bloc communal du SMPNR passe ainsi de 183 à 185.

Conformément à l'article VII-1 des statuts, le Comité syndical est organisé en « Collèges », formés des représentants élus des collectivités adhérant au Syndicat. Chaque Collège ayant capacité délibérative y dispose d'un nombre total de voix défini en fonction de la contribution financière de ses membres telle que définie comme suit (cf. article XIV des statuts) :

- Collège n°1 Région Occitanie : 50%
- Collège n°2 Département de l'Ariège 25%
- Collège n°3 Bloc communal 25%

A l'intérieur de chaque Collège les voix sont réparties équitablement entre chacun des délégués, avec arrondi à la décimale la plus proche. Le nouveau décompte de voix s'établit ainsi de la manière suivante :

	Nombre de délégués	Pourcentage de voix détenu par le Collège	Nombre de voix détenues par le collège	Nombre de voix par délégué du collège (arrondi)
Collège de la Région	6	50%	370 voix	61,7 voix
Collège du Département	6	25%	185 voix	30,8 voix
Collège du bloc communal	183 + 2 = 185	25%	185 voix	1 voix
TOTAL	197	100%	740 voix	

Le Comité syndical vote à l'unanimité la mise à jour de la répartition des voix.

Vote du Compte de gestion 2022 et du Compte administratif 2022

Jocelyne FERT, Vice-Présidente du Syndicat mixte du PNR, rappelle que le compte administratif 2022 et le compte de gestion 2022 du Syndicat ont été communiqués à l'Assemblée en amont du Comité syndical. Ces deux documents ont fait l'objet d'un cadrage entre la Trésorerie de Saint Girons et le SMPNR.

Marianne CHALLIER, directrice administrative et financière du SMPNR, explique que les recettes de l'année 2022 ont couvert les dépenses de fonctionnement, notamment grâce à l'augmentation des cotisations statutaires. Par ailleurs, le

plan d'optimisation des coûts a permis de réduire de 72 000 € le déficit de fonctionnement cumulé, qui revient à son niveau de 2019 :

	2021	2022	Var. entre 2021-2022	
a Dépenses de fonctionnement	2 165 252 €	2 214 418 €	49 166 €	2%
b Recettes de fonctionnement	2 074 986 €	2 286 314 €	211 328 €	10%
c Résultat d'exécution (b) - (a)	- 90 267 €	71 896 €	162 162 €	-180%
d Reprise de déficit reporté	- 62 656 €	- 152 922 €	90 267 €	144%
e Déficit de fonctionnement (c) + (d)	- 152 922 €	- 81 027 €	71 896 €	-47%

Une synthèse du compte administratif 2022 figure ci-après :

Section FONCTIONNEMENT 2022			
11 Charges à caractère général	568 761 €	13 Divers remboursements (indemnités journalières...)	49 525 €
12 Charges de personnel	1 308 501 €	70 Mise à disposition d'un agent du PNR	91 076 €
65 Autres charges de gestion courante	18 484 €	74 Dotations et participations	1 780 707 €
66 Charges financières	10 480 €	75 autres produits de gestion courante	512 €
67 Charges exceptionnelles	38 520 €	77 Produits exceptionnels	4 758 €
Dépenses réelles	1 944 746 €	Recettes réelles	1 926 579 €
42 Opérations d'ordre (amortissements)	129 556 €	42 Opérations d'ordre	28 965 €
Restes à réaliser en dépenses	140 116 €	Restes à réaliser en recettes	330 770 €
TOTAL DEPENSES	2 214 418 €	TOTAL RECETTES	2 286 314 €

Section INVESTISSEMENT 2022			
20 Immobilisations incorporelles	4 560 €	13 Subvention d'investissement	- €
21 Immobilisations corporelles	35 457 €	10 FCTVA	12 447 €
16 Remboursement d'emprunts	29 847 €	16 Nouveaux emprunts	- €
26 Participations et créances rattachées	- €	24 Produits des cessions	- €
Dépenses réelles	69 864 €	Recettes réelles	12 447 €
40 Opérations d'ordre (transferts entre sections)	28 965 €	40 Opérations d'ordre (amortissements)	129 556 €
TOTAL DEPENSES	98 829 €	TOTAL RECETTES	142 003 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2022			
a Dépenses de fonctionnement	2 214 418 €	f Dépenses d'investissement	98 829 €
b Recettes de fonctionnement	2 286 314 €	g Recettes d'investissement	142 003 €
c Résultat d'exécution (b) - (a)	71 896 €	h Résultat d'exécution (g) - (f)	43 174 €
d Reprise de déficit 2021 reporté	- 152 922 €	i Reprise de résultat 2021 reporté	188 059 €
e Résultat de fonctionnement (c) + (d)	- 81 027 €	j Résultat d'investissement (h) + (i)	231 233 €
		k Résultat de clôture (e) + (j)	150 207 €

Marianne CHALLIER souligne que grâce à la réduction du déficit de fonctionnement en 2022 le résultat de clôture s'améliore et passe de 35K€ à 150K€ au 31/12/2022. La cession de la créance Natura 2000 fin 2022 a permis de rembourser un prêt toxique et une ligne de trésorerie. Toutefois, il est probable qu'une nouvelle ligne de trésorerie soit nécessaire fin 2023.

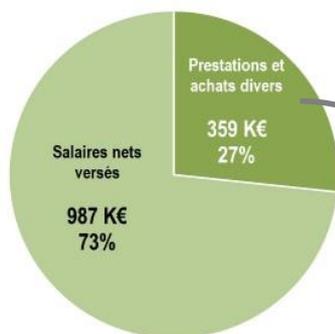
Marianne CHALLIER remarque que les dépenses du PNR ont un impact positif sur le territoire :



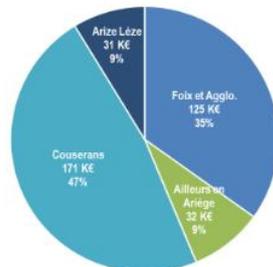
Le PNR, contributeur et acteur du développement du territoire

80% des dépenses du PNR (hors charges sociales) sont réalisées en Ariège
-et 91% en Occitanie -, soit 1,35 M€ injectés sur le territoire

Répartition des 1,35M€ injectés en Ariège



Répartition des 359 K€ de prestations



Les cotisations statutaires des membres du syndicat (0,96 M€) sont très largement redistribuées en Ariège

1€ de cotisation versé

1€40 dépensés en Ariège

Le Président remercie Marianne CHALLIER et souligne l'effort de rigueur et de vigilance fourni par la direction du PNR et les agents depuis 2022. La situation financière très difficile il y a encore quelques mois s'est stabilisée, elle est en cours de redressement. Il rappelle que la principale richesse du PNR est constituée par les agents, mais que le graphique précédent montre bien également que les dépenses sont réinjectées sur le territoire. Il rappelle que la Dotation Biodiversité 2023, versée aux communes au titre de leur appartenance au PNR mérite d'être valorisée pour la communauté.

Yves ROUGES, des Amis du Parc, signale que la commune de Buzan a utilisé la dotation Biodiversité pour organiser un premier festival dédié à l'arbre et à son environnement, du 27 mai au 29 mai.

Le Président demande aux élus s'ils ont des questions et propose de passer au vote

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022.

Comme le veut la procédure, le Président s'absente de l'Assemblée et Jocelyne FERT demande aux délégués de voter le Compte Administratif 2022.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2022, dûment cadré avec le compte de gestion.

Marianne CHALLIER ajoute qu'au 1er janvier 2024 le SMPNR passera au référentiel budgétaire et comptable M57, ce qui permettra de bénéficier d'un compte financier unique, et d'une simplification de la comptabilité.

Proposition de Décision Modificative du Budget 2023

Marianne CHALLIER explique que quelques ajustements au Budget 2023 sont à prévoir, pour prendre en compte :

- L'inscription des résultats de 2022 : déficit de -81K€ en Fonctionnement et résultat positif de +231K€ en Investissement
- Le reclassement de dépenses de fonctionnement en investissement : 30K€ de dépenses initialement prévues en fonctionnement doivent être inscrites en investissement
- L'inscription des recettes supplémentaires correspondantes : section de fonctionnement à l'équilibre et section d'investissement en suréquilibre

Proposition de décision modificative du Budget 2023 par section et chapitre

Section de Fonctionnement : + 51K€ de dépenses (liées à l'inscription du déficit)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	BP 2023	DM 1	BP 2023 + DM 1	CHAPITRE	BP 2023	DM 1	BP 2023 + DM 1
02 Déficit antérieur reporté		81 026 €	81 026 €	13 Divers remboursements (travaux payés...)	47 661 €		47 661 €
11 Charges à caractère général	562 815 € - 30 000 €		532 815 €	70 Mise à disposition d'un agent du PNR	105 000 €		105 000 €
12 Charges de personnel	1 262 988 €		1 262 988 €	74 Dotations et participations	1 801 148 €	51 026 €	1 852 174 €
65 Autres charges de gestion courante	21 502 €		21 502 €	Dont Dotation Etat	150 000 €		150 000 €
66 Charges financières	16 470 €		16 470 €	Dont Cotisations statutaires	940 000 €		940 000 €
67 Charges exceptionnelles	2 100 €		2 100 €	Dont Subventions sur actions	706 798 €	51 026 €	757 824 €
42 Opérations d'ordre (transferts entre sections)	123 000 €		123 000 €	Dont Cotisations Valeur Parc	4 350 €		4 350 €
				75 Autres produits de gestion courante	1 721 €		1 721 €
				77 Produits exceptionnels	496 €		496 €
				42 Opérations d'ordre	32 851 €		32 851 €
TOTAL	1 988 876 €	51 026 €	2 039 902 €	TOTAL	1 988 876 €	51 026 €	2 039 902 €

Section d'Investissement : + 30K€ de dépenses contre 236K€ de recettes supplémentaires

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	BP 2023	DM 1	BP 2023 + DM 1	CHAPITRE	BP 2023	DM 1	BP 2023 + DM 1
20 Immobilisations incorporelles	5 000 €	20 000 €	25 000 €	01 Résultat antérieur reporté	- €	231 233 €	231 233 €
21 Immobilisations corporelles	80 949 €	10 000 €	90 949 €	13 Subvention d'investissement	- €		- €
16 Remboursement d'emprunts	36 000 €		36 000 €	10 FCTVA	12 000 €	5 000 €	17 000 €
26 Participations et créances rattachées	200 €		200 €	16 Nouveaux emprunts	20 000 €		20 000 €
40 Opérations d'ordre (transferts entre sections)	32 851 €		32 851 €	40 Opérations d'ordre (transferts entre sections)	123 000 €		123 000 €
							- €
TOTAL	155 000 €	30 000 €	185 000 €	TOTAL	155 000 €	236 233 €	391 233 €

Budget 2023 modifié en synthèse :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FUNCTIONNEMENT	2 039 902 €	2 039 902 €	0 €
INVESTISSEMENT	185 000 €	391 233 €	206 233 €
CUMUL	2 224 902 €	2 431 136 €	206 233 €

Le Président remercie Marianne CHALLIER et demande aux délégués s'ils ont des questions.

Le Comité syndical approuve la décision modificative du Budget 2023

Renouvellement de l'emploi de Chargé de projet bouquetin

Le Président rappelle que le programme de réintroduction du bouquetin ibérique dans les Pyrénées ariégeoises, de vocation pyrénéenne, développe une stratégie de moyen-terme (8 ans) qui vise :

- à mettre en œuvre des actions coordonnées favorables à la restauration de ces espèces ou de leurs habitats
- à informer les acteurs concernés et le public
- à organiser un suivi cohérent des populations de l'espèce ou des espèces concernées
- à faciliter l'intégration de la protection des espèces dans les activités humaines et dans les politiques publiques »

Le Président remarque que le 1^{er} bouquetin a été lâché à Ustou le 27 juillet 2014, et que cette opération financée à 80 % par l'Etat est un succès, puisque la population atteint presque 200 individus. Il souligne l'engagement et le travail de Julien CANET, chargé de mission bouquetin au PNR, et de Jordi ESTEBE, son prédécesseur.

Jean-Claude RIVIERE, Président des amis du Parc, rappelle que le dernier bouquetin dans les Pyrénées a disparu en 1904 et qu'il est formidable de pouvoir les admirer aujourd'hui.

Le Président propose de renouveler l'emploi contractuel de Chargé de projet Bouquetin, par référence au grade de technicien principal 2^{ème} classe, jusqu'au 31/07/2024. Ce poste sera financé à 80 % par l'Etat (DREAL) et fera l'objet d'un contrat de projet.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le renouvellement de l'emploi contractuel de Chargé de projet Bouquetin.

II – REVISION DE LA CHARTE (réf. Charte art. 1)

Le Président rappelle que le Projet de Charte 2025-2040 a été approuvé par le Comité syndical lors de sa séance du 9 novembre dernier à la Bastide de Sérou et a été transmis à la Présidente de la Région Occitanie qui a sollicité l'avis du Préfet de région, comme le veut la procédure de révision de Charte.

Selon cette procédure, le Conseil National pour la Protection de la Nature (CNP) et la Fédération des Parcs naturels régionaux (FPNR) sont chargés d'émettre un avis consultatif concernant le projet de Charte, pour le Préfet de Région.

Le Président rappelle que le rapporteur de la Fédération des PNR (M. Eric PROVOST, Président du PNR de Brière), a été accueilli du 7 au 9 mars en visite dans le PNR et a rencontré nombre d'élus et acteurs. Il souligne que cette visite a été riche et intense et que les échanges avec les élus et les partenaires ont été très divers.

Les rapporteurs du CNPN (François COLAS et Philippe FLEURY) ont été accueillis à la Ferme d'Icart le 11 avril. Cette visite a été suivie d'une audition d'une délégation du SMPNR devant une commission spécialisée du CNPN le 17 avril au Ministère de l'Ecologie à Paris.

Les avis consultatifs des deux instances ont été communiqués au Préfet de Région ainsi qu'au SMPNR courant mai et sont consultables sur le site du PNR. Ils sont divergents, toutefois les deux avis proposent des recommandations visant à améliorer le projet de Charte. Un travail au sein de l'équipe technique est en cours pour avancer dans l'organisation de la prise en compte des remarques d'ordre technique.

Le 4^{ème} COPIL sur la révision de la Charte s'est tenu juste avant le Comité syndical, avec la présence de Madame la Sous-Préfète, des élus et de partenaires. Une présentation du projet de Charte et un point d'étape sur la procédure ont été réalisés. Ils ont été suivis par la présentation de l'étude sur l'accueil des arrivants réalisée par l'Association ESPACE et un temps d'échange. Le [rapport de cette étude](#) est disponible en téléchargement sur la page internet dédiée à la révision de la Charte.

Le Président souligne que l'avis du Préfet de région est attendu en début d'été et qu'en parallèle, les échanges avec les différents acteurs se poursuivent, dans le cadre de la concertation.

Le bureau d'étude en charge d'assister le PNR dans la rédaction du rapport en vue de l'Evaluation Environnementale continue son travail, qui pourra être livré cet automne, selon le calendrier requis par la procédure.

A partir de la rentrée de septembre des réunions territoriales d'information et d'échanges sont prévues dans les intercommunalités. Le Président rappelle qu'il se rendra disponible, ainsi que l'équipe du Parc, pour des réunions publiques, des réunions en conseil municipal...

Les informations et documents sur la révision de la Charte sont disponibles à l'adresse :

<https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/le-parc-quest-ce-que-cest/parc-naturel-regional-pyrenees-ariegeoises/revision-de-charte/>

III – PROGRAMME D' ACTIONS

Climat : stratégie territoriale d'adaptation au changement climatique (réf. Charte art. 8.5)

Sylviane LAVEDRINE-GOGUILLOT, Vice-Présidente du SMPNR déléguée à l'énergie et au climat, rappelle que le SMPNR s'est engagé dans un diagnostic de vulnérabilité du territoire au changement climatique, réalisé dans le cadre de la méthodologie TACCT développée par l'ADEME. En parallèle, le SMPNR travaille avec différents partenaires sur des outils de maîtrise de l'énergie, en particulier avec la SCIC ECLA' EnR, société coopérative dont l'objet est de produire de l'énergie renouvelable et de promouvoir la maîtrise énergétique.

Lucille CHAMAYOU, chargée de mission Adaptation au changement climatique, précise que le SMPNR est intervenu dans les communes, par l'intermédiaire d'ateliers d'information et de sensibilisation (fresque du climat, atelier 2 Tonnes, Carrefour climat...) et présente les principaux constats du diagnostic de vulnérabilité réalisé. Elle rappelle que la température moyenne a augmenté de 2 % sur le massif Pyrénéen entre 1970 et 2020.

Elle explique qu'il faut s'attendre à une augmentation de la température (au minimum +3 ° en 2050) mais aussi à des précipitations plus variables en intensité et en fréquence. La baisse de l'enneigement et du débit des cours d'eau va s'accroître. Les épisodes de sécheresse seront plus nombreux, tout comme les catastrophes naturelles et les « extrêmes météorologiques », tel celui de l'été 2022, qui dans 10 à 20 ans deviendra « normal ».

Le territoire évolue, avec une diminution de la ressource en eau sous toutes ses formes ce qui entraîne une dégradation du cadre de vie (inconfort thermique, espèces exotiques envahissantes, agents pathogènes...). Le changement climatique entraîne également une accentuation des conflits d'usage sur l'eau, une baisse de la production animale et végétale, un rougissement de la forêt qui peut amener à son dépérissement, une baisse de la fréquentation touristique et une mise en péril de certaines activités économiques qui dépendent de l'approvisionnement en eau.

Lucille CHAMAYOU revient sur les actions déjà en cours au PNR pour s'adapter au changement climatique : le programme Life Artisan qui a pour objectif l'adaptation des forêts et de la sylviculture au changement climatique, des actions de restauration des milieux (prairies, mares, cours d'eau, zones humides), le Plan de Paysage Transition Energétique Climatique, l'appui à la filière « végétal local », l'aménagement des espaces publics adaptés au climat de demain... Elle rappelle que les Fiches pratiques « Végétalisez » / « Valorisez l'eau » / « Désimperméabiliser » sont disponibles pour les communes (<https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/le-parc-quest-ce-que-cest/les-publications/>).

Le SMPNR travaille également sur des projets POCTEFA comme la restauration et la gestion durable de milieux ouverts pour la résilience écologique, la gestion du risque incendie et la disponibilité fourragère avec le CFPPA de Pamiers et dans le cadre du Parc Pyrénéen des 3 Nations (PP3N). CLIMOTOUR est un projet avec l'ISHTIA, l'Agence des Pyrénées, PP3N, pour un écotourisme résilient dans les Pyrénées. Le projet PITON pour la transition et la diversification de la station de Guzet au-travers d'une coopération avec la station de Tavascan, associe la Communauté de communes Couserans Pyrénées, le Syndicat Mixte de Guzet, le CD09, la commune d'Ustou, l'Office de Tourisme du Couserans...

Lucille CHAMAYOU souligne que la ressource en eau est un enjeu très fort, pris en compte dans le SAGE en cours d'élaboration. Selon le constat du SMDEA (Syndicat Mixte Départemental Eau Assainissement), l'eau devient un bien rare, même en Ariège, d'autant plus que l'augmentation de la température de l'eau impacte la qualité de l'eau, ce qui accélère la baisse de la ressource prélevable pour la consommation.

Lucille CHAMAYOU explique que la gestion, la maîtrise et l'économie de la consommation d'eau pour préserver la ressource sont cruciaux, tout comme la concertation pour la définition des outils les plus adaptés.

Le SMPNR peut accompagner les communes dans la recherche de Solutions fondées sur la nature, comme à Saint-Girons, avec le réaménagement de la place du château des Vicomtes : végétalisation et désimperméabilisation du parking, ou l'installation d'une cuve de récupération d'eau de pluie sur les toits des services techniques...

La culture du risque est également à intégrer : prévention, communication aux populations, gestes de prévention et de réaction (pendant les canicules, les inondations, les incendies...). Lucille CHAMAYOU rappelle que des aides peuvent être mobilisées par exemple pour des travaux de réfection des réseaux de distribution d'eau potable. La prochaine Lettre aux partenaires consacrée à l'adaptation au Changement Climatique sera bientôt envoyée aux élus, avec des propositions d'actions très concrètes aux collectivités.

Le Président remercie Lucille CHAMAYOU et Sylviane LAVEDRINE-GOGUILLOT.

Bois-Energie : mise en place d'un nouveau service de vente de chaleur à partir de bois local (plaquettes) (réf. Charte art. 8.3)

Le Président excuse Marie-Pierre EYCHENNE, déléguée à la filière Bois-Forêt et explique que pour développer une filière bois-énergie éthique et locale, avec une gouvernance partagée, le SMPNR est partenaire de longue date de la SCIC Ariège Energie Bois Forêt (AEBF). Un nouveau service sera bientôt disponible via la SCIC AEBF : la vente de chaleur.

Lucas CHAMBON, chargé de mission Bois-Energie au PNR explique qu'à fin 2022, 40 chaufferies bois (granulés/plaquettes/mix) sont en fonctionnement en Ariège (hors privés), pour une puissance installée de 9600 kW, soit 120 349m² chauffés et 3304 t/an de plaquettes consommées. L'origine des plaquettes vient de fournisseurs ariégeois pour 71 % du volume global (6 plateformes de production), mais avec des incertitudes sur la provenance du bois local.

Lucas CHAMBON souligne que la solution « clé en main » proposée par la SCIC AEBF consiste à offrir à l'utilisateur (une collectivité, des particuliers...) de la chaleur produite à partir de la ressource forestière locale. Les clients n'ont pas à s'occuper d'installer ou d'entretenir la chaudière, ils payent uniquement la quantité de chaleur consommée. C'est la SCIC AEBF qui réalise les études préalables, l'installation, l'approvisionnement et la maintenance de la chaudière. Cette nouvelle offre de service doit permettre de développer des solutions de chauffage au bois performantes et faciles d'accès pour les utilisateurs, avec un coût maîtrisé face aux fluctuations du prix des énergies.

Lucas CHAMBON remarque que les avantages offerts par la vente de chaleur proposée par la SCIC AEBF sont nombreux : la solution est adaptable et s'intègre au paysage. La chaufferie est séparée du bâtiment et connectée via un réseau hydraulique enterré. Il s'agit également d'un combustible éthique, local, issu d'une gestion forestière durable et le mix énergétique est possible. L'intérêt de ce service dépend de la place disponible et de la nécessité d'un chauffage en continu ou intermittent.

Plusieurs bâtiments susceptibles de bénéficier de cette solution innovante ont déjà été identifiés. Il s'agit aujourd'hui d'élargir ce premier diagnostic en interrogeant les collectivités qui pourraient être intéressées. Lucas CHAMBON demande aux élus de bien vouloir répondre à l'appel à manifestation d'intérêt en cliquant sur le lien ci-après : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdovdIV-bWcLDRkLHe90iwPa1mDMPdadG95led4sRohQZBoA/viewform?usp=sf_link

Elodie ROULIER, coordinatrice du Pôle Espaces et Paysage et chargée de mission Forêt Bois au PNR, ajoute que la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt permettra aux agents du PNR de se rendre sur site, pour évaluer la faisabilité de la chaufferie. Cette solution de vente de chaleur est particulièrement intéressante pour les petites communes, elle ne

nécessite aucune compétence technique particulière, ni d'investissement financier. Elle permet également de valoriser la filière Bois. La seule contrainte est l'utilisation du chauffage central.

Le Président remercie Lucas CHAMBON et Elodie ROULIER et demande à l'Assemblée s'il y a des questions.

Présentation du bilan d'activité 2022 (réf. Charte art. 4)

Céline ARILLA, coordinatrice du Pôle Développement et Politiques Territoriales présente le bilan d'activité 2022 du SMPNR, imprimé à 1000 exemplaires, en format A4 plié (A3 déplié), en quadrichromie distribué aux membres de l'Assemblée.

Céline ARILLA précise que le bilan d'activité 2022 reprend l'ensemble des activités réalisées durant l'année 2022 par les agents du SMPNR. Il est exhaustif, a été voulu clair et compréhensible... et imprimé en Ariège. Elle ajoute que les agents et les membres du PNR ont une culture très forte de la production et de la consommation locale.

Le Président remercie Céline ARILLA et demande aux élus s'ils souhaitent partager d'autres informations avec l'Assemblée.

IV – POINTS D'INFORMATION ET POINTS DIVERS

Yannick BARASCUD annonce l'organisation d'une journée « Restaurons la Nature », le samedi 27 juin à Ercé. Une conférence sur la restauration écologique aura lieu en matinée, et l'après-midi sera consacré à des ateliers terrains basés sur l'outil Wikirenat et ses usages : identification des sites à restaurer, visite d'un chantier de restauration... Cette journée est ouverte à tous, élus, habitants et techniciens.

Sylviane LAVEDRINE-GOGUILLOT a été invitée à Saint-Paul-de-Thomières, lors du lancement de la révision de la Charte du PNR du Haut Languedoc, pour témoigner des actions du SMPNRPA en faveur de l'adaptation au changement climatique.

Yves ROUGES, rappelle que la transhumance au départ de Sentein aura lieu samedi 3 juin. Il est également en contact avec le PNR du Haut-Languedoc pour la filière Pierre. Les Amis du Parc ont des échanges réguliers avec le Parc Alt Pirineu et ont fait un voyage de 3 jours dans le PNR de l'Aubrac.

V – CALENDRIER DES PROCHAINES ASSEMBLEES

Le Président informe les élus et partenaires du SMPNR que le prochain Comité syndical aura lieu à l'automne 2023 et clôt la séance.

Le Président

Kamel CHIBLI

